

Image not found or type unknown



Saisie attribution / URSSAF

Par **Sebonath**, le **01/09/2016** à **19:51**

Après une saisie attribution de l'URSSAF à mon encontre, je me vois sommée de payer des frais de justice à l'URSSAF ainsi qu'à l'huissier qu'elle a mandaté.

L'URSSAF dit que ces frais de justice sont afférents aux honoraires de l'huissier mais pour autant l'huissier m'a présenté sa facture.

L'huissier a-t'il de droit de percevoir une doute rémunération alors qu'il n'existe aucun contrat cosigné

Merci d'avance pour vos réponses.